

**OBJET :**

RD n° 976 du PR 30+160 au PR 30+660, RD n° 176A du PR 3+090 au PR 3+670,  
RD n° 956 du PR 18+290 au PR 41+550, RD n° 17 du PR 0+000 au PR 12+750,  
RD n° 4 du PR 0+000 au PR 3+554, RD n° 175 du PR 0+000 au PR 5+290,  
RD n° 675 du PR 20+980 au PR 27+930, RD n° 956A du PR 0+000 au PR 0+130

Communes du Controis-en-Sologne (Commune déléguée de Contres), Sassay, Chémery, Châtillon-sur-Cher, Selles-sur-Cher, Meusnes, Couffy, Seigy, Saint-Aignan, Billy, Châteaueux et Fresnes

Mise en place d'un itinéraire conseillé pour l'accès au ZooParc de Beauval pendant les périodes de fortes influences

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER**

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** le code de la route

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiée et complétée, 1ère et 8ème parties

**Vu** le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié portant inscription des RD n° 976, 176A, 956 et 956A, dans la liste des voies classées à grande circulation

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 41-2021-02-15-003 du 15 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Patrick SEAC'H, Directeur Départemental des Territoires de Loir-et-Cher

**Vu** l'arrêté en date du 1er juillet 2021 donnant délégation à Madame Isabelle BARGE, Directeur des Routes et des Mobilités

**Vu** l'avis de la Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher en date du 8 avril 2022

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre en place un itinéraire conseillé pour l'accès au ZooParc de Beauval lors des jours de fortes affluences compte-tenu du risque de saturation du réseau routier au vu du nombre de visiteurs potentiels pendant la période comprise entre le 16 avril 2022 et le 12 novembre 2022 à partir de 10 000 visiteurs attendus

**ARRETE****ARTICLE 1**

Un itinéraire conseillé sera mis en place sur la période comprise entre le samedi 16 avril 2022 et le samedi 12 novembre 2022. A titre

*DIRECTION GENERALE ADJOINTE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION DES ROUTES*

indicatif, un planning prévisionnel est joint en annexe.

Une signalisation temporaire dirigera alors, à partir du Controis-en-Sologne (Commune déléguée de Contres), les usagers provenant de Blois et tous ceux interceptés sur l'itinéraire conseillé par :

- la RD n°956 à partir de la déviation de Contres (Commune du Controis-en-Sologne) (PR 18+290) jusqu'à la RD n°976 (PR 38+000)
- la RD n°976 du PR 30+160 au PR 30+660
- la RD n°956 jusqu'au PR 39+420
- la RD n°176A à Selles-sur-Cher entre la RD n°956 (PR 3+670) et la RD n°956A (PR 3+090)
- la RD n°956A entre la RD n°176A (PR 0+000) et la RD n°956 (PR 0+130)
- la RD n°956 entre Selles-sur-Cher (PR 40+060) et la RD n°17 (PR 41+550)
- la RD n°17 de la RD n°956 (PR 0+000) jusqu'à la RD n°4 (PR 12+750)
- la RD n°4 de la RD n°17 (PR 0+000) à la RD 175 (PR 3+554)
- la RD n°175 de la RD n°4 (PR 0+000) à la RD 675 (PR 5+290)
- la RD n°675 de la RD n°175 (PR 27+930) jusqu'au Zoo Parc de Beauval (PR 20+980)

## **ARTICLE 2**

La signalisation réglementaire se rapportant à l'itinéraire conseillé sera mis en place par les soins de la Division Routes Sud. Elle sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, Partie 8) et devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

## **ARTICLE 3**

- Conseil départemental de Loir-et-Cher - Chef de la Service Sécurité, Gestion et Entretien - Hôtel du Département - 41020 - BLOIS CEDEX
- ERC41 - Direction des Transports et des Mobilités Durables - 15, mail Clouseau - 41000 BLOIS
- Territoires Vendômois Services MOVE - Parc Ronsard - BP 20107 - 41106 VENDOME Cédex (à supprimer en fonction des divisions. A utiliser uniquement pour la DRN)
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher - 16 rue Signeux - 41013 BLOIS cédex
- Monsieur le Chef du Détachement des Territoires - Unité Motocycliste zone CRS - 85 rue Bergson - BP 209 - 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- DOTC BEAUCE SOLOGNE - 5 avenue Montesquieu - BP 36704 - 45067 ORLEANS cédex 2
- Le Maire de la commune de BILLY
- Le Maire de la commune de CHATEAUVIEUX
- Le Maire de la commune de CHATILLON-SUR-CHER
- Le Maire de la commune de CHEMERY
- Le Maire de la commune de CONTROIS EN SOLOGNE
- Le Maire de la commune de COUFFY
- Le Maire de la commune de MEUSNES
- Le Maire de la commune de SAINT-AIGNAN
- Le Maire de la commune de SASSAY
- Le Maire de la commune de SEIGY
- Entreprise Conseil Départemental de Loir et Cher - Place de la République - 41000 BLOIS
- Monsieur le Médecin-Chef du SAMU - Mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS
- Monsieur le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher - 11-13 avenue Gutenberg - BP 31059 - 41010 BLOIS Cedex

*DIRECTION GENERALE ADJOINTE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION DES ROUTES*

Fait à BLOIS, le 11 AVR. 2022  
Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

La directrice,

Isabelle Barge



Le Président du Conseil départemental  
certifie que le présent acte a été  
affiché ou notifié le : 11 AVR. 2022  
est exécutoire le :

11 AVR. 2022

POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
et par délégation

La directrice,

Isabelle Barge



"Dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, le présent arrêté peut faire l'objet des voies de recours de droit commun contre les décisions administratives. Celles-ci peuvent s'exercer :

- soit directement auprès du Tribunal Administratif,
- soit auprès du Président du Conseil départemental qui dispose d'un délai de deux mois pour statuer.

Au terme de ce délai, il est possible, dans les deux mois, de déposer un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent."

DIRECTION GENERALE ADJOINTE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION DES ROUTES

Conseil départemental de Loir-et-Cher - Hôtel du Département - Place de la République, 41020 Blois Cedex

Tél : 02.54.58.41.41 - Fax : 02.54.58.42.21 - www.le-loir-et-cher.fr

Service Sécurité, Gestion et Entretien Hôtel du Département 41020 BLOIS CEDEX

Tél : 02.54.58.54.99 - Fax : 02.54.58.42.21



# Prévisionnel fréquentation 2022

1er semestre

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1	S	M	M	V	D	M
2	D	M	M	S	L	J
3	L	J	J	D	M	V
4	M	V	V	L	M	S
5	M	S	S	M	J	D
6	J	D	D	M	V	L
7	V	L	L	J	S	M
8	S	M	M	V	D	M
9	D	M	M	S	L	J
10	L	J	J	D	M	V
11	M	V	V	L	M	S
12	M	S	S	M	J	D
13	J	D	D	M	V	L
14	V	L	L	J	S	M
15	S	M	M	V	D	M
16	D	M	M	S	L	J
17	L	J	J	D	M	V
18	M	V	V	L	M	S
19	M	S	S	M	J	D
20	J	D	D	M	V	L
21	V	L	L	J	S	M
22	S	M	M	V	D	M
23	D	M	M	S	L	J
24	L	J	J	D	M	V
25	M	V	V	L	M	S
26	M	S	S	M	J	D
27	J	D	D	M	V	L
28	V	L	L	J	S	M
29	S		M	V	D	M
30	D		M	S	L	J
31	L		J		M	

2ème semestre

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	V	L	J	S	M	J
2	S	M	V	D	M	V
3	D	M	S	L	J	S
4	L	J	D	M	V	D
5	M	V	L	M	S	L
6	M	S	M	J	D	M
7	J	D	M	V	L	M
8	V	L	J	S	M	J
9	S	M	V	D	M	V
10	D	M	S	L	J	S
11	L	J	D	M	V	D
12	M	V	L	M	S	L
13	M	S	M	J	D	M
14	J	D	M	V	L	M
15	V	L	J	S	M	J
16	S	M	V	D	M	V
17	D	M	S	L	J	S
18	L	J	D	M	V	D
19	M	V	L	M	S	L
20	M	S	M	J	D	M
21	J	D	M	V	L	M
22	V	L	J	S	M	J
23	S	M	V	D	M	V
24	D	M	S	L	J	S
25	L	J	D	M	V	D
26	M	V	L	M	S	L
27	M	S	M	J	D	M
28	J	D	M	V	L	M
29	V	L	J	S	M	J
30	S	M	V	D	M	V
31	D	M		L		S

